



**BUREAU DE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL
POUR LA REGION DES GRANDS LACS**

Forces vives – Les femmes

<p>Résumé des faits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Programme de mobilisation des femmes a été lancé en janvier 2014. Il vise à permettre aux organisations de femmes de contribuer activement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre en les aidant à renforcer leur action collective, en fournissant des subventions pour certains projets et en les encourageant à jouer un rôle actif et soutenu dans le processus de paix en général. ▪ Les quatre domaines d'action du Programme de mobilisation des femmes sont les suivants : i) assurer le suivi et la promotion de l'Accord-cadre ainsi que des plans d'action régionaux et nationaux adoptés au titre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; ii) lutter contre la violence à l'égard des femmes et venir en aide aux femmes touchées par la violence; iii) œuvrer à l'amélioration des moyens de subsistance des femmes et leur développement; et iv) améliorer l'accès à une énergie propre afin de tirer parti de la paix au niveau local. ▪ Le secrétariat du Programme de mobilisation des femmes est administré par le Fonds mondial pour les femmes. Parmi les autres partenaires d'exécution, on compte le Bureau de Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Femmes Africa Solidarité et le Fonds pour les femmes congolaises. ▪ L'administration du Programme de mobilisation des femmes est assurée par le Comité consultatif, qui fournit des conseils en matière de stratégie et de politiques, et apporte un appui à la communication et à l'aspect participatif du Programme. Il organise également des conférences téléphoniques tous les quatre mois. ▪ Depuis son lancement en 2014, le Programme de mobilisation des femmes a reçu 700 000 dollars environ des Gouvernements néerlandais et irlandais par le biais du Fonds d'affectation spéciale du Bureau de l'Envoyé spécial. Des contributions provenaient également du Gouvernement norvégien et d'Oak Foundation. ▪ Par le biais du Programme de mobilisation des femmes, environ 60 subventions directes, d'un montant total de 2,5 millions de dollars par an, devraient être versées au cours des trois prochaines années. À ce jour, 35 subventions ont été attribuées à des organisations de femmes dans les quatre principaux pays que sont le Burundi, l'Ouganda, la RDC et le Rwanda. ▪ Le Programme de mobilisation des femmes a organisé sa première rencontre du 13 au 15 mai 2015 à Goma (RDC).
<p>Étapes suivantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever l'exercice de suivi en cours des projets financés par le Programme de mobilisation des femmes, qui vise à évaluer les résultats de ces projets, les défis à relever et les implications sur le plan de la viabilité. ▪ Assurer un suivi continu de la mise en œuvre des subventions dans les quatre pays principaux (Burundi, Ouganda, RDC et Rwanda) afin de veiller à ce que les résultats souhaités soient obtenus. ▪ Poursuivre les efforts de mobilisation afin d'obtenir des ressources supplémentaires destinées à augmenter les subventions pour le Programme de mobilisation des femmes.



Messages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'égalité des sexes est un élément central de l'Accord-cadre et le rôle des femmes reste essentiel dans tous les efforts de consolidation de la paix dans la région. ▪ Les organisations et les réseaux de femmes sont un vecteur efficace de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs et devraient être soutenus par les États membres et les partenaires internationaux. ▪ Les ressources financières devraient être augmentées pour donner une plus grande ampleur à l'initiative du Programme de mobilisation des femmes. 	
	Auteur	Diffusion
	Miranda Tabifor	Envoyé spécial
DATE : 18 août 2015		